

DECISION DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTAIS

Objet : 2024-10 - Fourniture et Services – Logiciel de gestion des paiements et des inscriptions des familles pour le Service Petite Enfance et Jeunesse

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-10,

Vu Code de la Commande Publique, notamment l'article R2122-8,

Vu la délibération du Conseil communautaire prise en séance du 29 septembre 2020, portant délégation de pouvoirs au Président pour prendre toute décision relative aux marchés, accords-cadres de fournitures et services passés selon la procédure adaptée, et aux marchés, accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 200 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants ou les décisions de poursuivre, lorsque les crédits sont prévus au budget annuel ou sont affectés par autorisation de programme à un projet d'investissement,

Considérant la nécessité de désigner un titulaire pour l'achat et la mise en place d'un logiciel de gestion des paiements et des inscriptions des familles pour le Service Petite Enfance et Jeunesse

DECIDE

Article 1 : Un marché de fourniture et services est passé avec la société DEFI INFORMATIQUE, dont le siège est situé à MAXEVILLE (54320) – 2, rue de l'Euron.

Article 2 : Le montant total du marché est défini comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Montant total</i>
1 – Achat du logiciel, mise en place et accompagnement	29 770,83 € H.T.
2 – Licence / Abonnement annuel	Et 8 700,00 € H.T./an

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil communautaire, un extrait en sera publié sur le site internet de la Communauté de communes et un exemplaire notifié à son destinataire.

Article 4 : Monsieur le Président de la Communauté de communes est chargé de l'exécution de la présente décision.

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20240319-2024-17D-AU
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous Préfet de l'Hérault, à LODEVE

Fait à Clermont l'Hérault, le 27 février 2024

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,

Claude REVEL.

